

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2018

Présents : ABATTU Michel - ASTIER Max - BLANC Marie-Laure - COURTIAL Patricia - CRESPIN Jean-Pierre - FUMAS Béatrice - JAMMET François - MADEIRA Pascal - SARZIER Vincent - MOUNIER Serge – OLAGNON Jérôme - CHANAL Martine - RIOUX Corinne
Absente excusée : MANÉVAL Sylvie avec procuration à CRESPIN Jean-Pierre
Absent non excusé : CHARLES Thierry - La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Secrétaire de séance : Serge MOUNIER

Ouverture de la séance à 18 h 30

1- Soutien au déneigement des voiries communales par le département

Coût du déneigement 1419 Euros, demande d'une aide au conseil départemental à la hauteur de 50 %. A déposer avant le 31 mai 18

2 - Rectification de factures d'eau

Trois personnes sont concernées et vont être régularisées cette année, il n'y a pas de date de paiement sur la facture, vous avez deux pour la régler

3- Frais de fonctionnement de l'école publique de st-Félicien

Un enfant de la commune est concerné pour un coût de 541.97 Euros

4- Regroupement de communes pour une nouvelle collectivité territoriale

Une décision a été votée par le conseil municipal 13 contre et 1 abstention

5- Pétition compteur Linky

Une délibération du conseil est prise pour donner le choix aux habitants 13 contre, 1 abstention

6- Demande de dépôt de pain sur la commune en remplacement de Monsieur NEVEU Monsieur MILHOT David a repris la boulangerie d'Arlebosc, il fera une permanence de pain au Crestet (horaire à définir)

7- Demande d'occupation de domaine voirie pour un commerce ambulancier de salon de coiffure et esthétique

Autorisation acceptée par le conseil municipal, tous les 15 jours sauf le vendredi –jour à définir + horaires)

8- Subvention 2018 aux organismes privés

Comité des fêtes : 2000 Euros, participaiton au feu d'artifice qui aura lieu le 13 juillet

Voyages scolaires : 200 Euros

Deamande d'une aide du service de remplacement pour les agriculteurs accordée par le conseil municipal

Fin de la réunion à 20h00